



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-6

Affaires Foncières

Acquisition de terrain en nature de Chemin
Sis au fond de la Rue Saint Joseph
« Chemin des peupliers »

BM n°236 p

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre du réaménagement des chemins ruraux inscrits en emplacement réservé au PLU2, la commune a souhaité acquérir une partie de parcelle cadastrée en BM n°236 (p), sise « Chemin des Peupliers » (ERF16) appartenant au Département du Nord sur l'emprise de l'EPDSAE résidence du Bel Arbre.

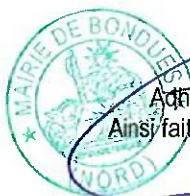
Après accord du Département en sa qualité de propriétaire (cf courrier du 7 décembre 2022) et de l'EPDSAE en sa qualité de gestionnaire, la cession de la parcelle BM n°236 (p) d'une superficie d'environ 664 m² a été envisagée à l'euro symbolique (numération nouvelle en attente de bornage).

Le service des Domaines n'a pas été sollicité sur sa valeur vénale du fait du seuil de consultation inférieur à 180 000 €.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider l'acquisition de la parcelle cadastrée en BM n°236 (p) « Chemin des Peupliers », à l'euro symbolique et à payer les frais d'acquisition ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 21 mars 2023



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

Présents :	28
Pouvoirs :	5
Votants :	33
Abstentions :	2 (H. Robert, JP. Lemai)
Exprimés :	31
Pour :	31